

BILLS sent up by the Assembly.

ed without amendment, 138. Read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 142. Royal assent, 150.

" An Act to authorize the appointment of Commissioners for the improvement of the communication by " water with Upper-Canada." Received by Message—read a first time, 131. Read a second time and committed, 133. House in Committee, 139. Governor's assent that the House may proceed thereon as they think proper—reported without amendment, 142. Read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 144. Royal assent, 150.

" An Act to grant a certain sum of money for the purpose of repairing the common Gaol in the District " of Quebec." Received by Message—read a first time, 138. Read a second time—committed, 142. House in Committee—reported without amendment, 144. Read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 145. Royal assent, 150, 151.

" An Act for making a temporary provision for the regulation of Trade between this Province and the " United States of America, by land or inland navigation." Received by Message, 141. Read a first time, 142. Read a second time, 144. Read a third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 145. Royal assent, 150.

" An Act to extend the provisions of an Act passed in " the thirty-fourth year of His Majesty's reign, intitled, " An Act for the division of the Province of " Lower-Canada, for amending the Judicature thereof and for repealing certain laws therein mentioned, and to provide more effectually for the administration of Justice in this Province." Received by Message—read a first time—the rule and order of the House, upon question, dispensed with, with respect to this Bill. The Bill read a second time, committed, reported without amendment, read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 146. Royal assent, 151.

BANK, BILL for the establishment of one in the City of Montreal, passed by both Houses and reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 151.

BISHOP of the Roman Catholic Church of Quebec, the Honorable and Reverend Joseph Octave Plessis, introduced in the House. He takes the oath and his seat. His Writ of Summons is entered, 28, 29.

BRIDGES, See Bills.

BURNS, The Honorable William, introduced in the House. He takes the oath and his seat. His Writ of Summons is entered, 10.

CALL of the House, 25, 48, 52.

CANAL, Bill for making a navigable one upon the river Richelieu, through the Seigniorship of Longueuil and Chambly, passed by both Houses and assented to, 151.

CLERK of the Crown in Chancery, present in the House, reads the titles of the Bills passed by both Houses of the Provincial Parliament, and presented to receive the Royal assent, 76, 150, 151.

CLERK of the House, ordered to lay before the House a certified list of the several persons employed in his office, between 1st January, 1817, and 31st December following, with the rate of pay allowed to each, as also a certified list of those at present employed in the said office, 15. The same is laid before the House and ordered to lay on the Table for the consideration of the Members, 17. Resolution of the House with respect to him. The same to be communicated to

BILLS envoyés par l'Assemblée.

Chambre, 122. La Chambre en Comité, 126. Rapporté avec un amendement, 127. L'amendement rapporté est approuvé et ordonné d'être grossoyé, 128. Le Bill lu une troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence aux amendemens, *Ibid.* La Chambre y concourt et renvoie le Bill, 131. Sanction Royale, 151.

" Acte pour accorder une pension annuelle et viagère à Marie Magdeleine le Têtu, Veuve de Pierre Rottot, pour les causes y mentionnées." Reçu par Message, 120. La Chambre n'a procédé en aucune manière sur ce Bill.

" Acte pour approprier une certaine somme d'argent y mentionnée pour faire des réparations à la Salle d'Audience de la Cité de Montréal." Reçu par Message. Lu une première fois, 125. Lu une deuxième fois. Ordre qu'il soit mis en Comité de toute la Chambre, 127. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 130. Lu une troisième fois, passé et Avis en est envoyé à l'Assemblée, 132. Sanction Royale, 150.

" Acte qui pourvoit plus efficacement à la sûreté des Cités de Québec et de Montréal, par l'établissement de guéts et de flambeaux de nuit, dans les dites Cités, et pour d'autres objets, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses. Reçu par Message. Lu une première fois, 125. Lu une deuxième fois, 127. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 130. Lu une troisième fois. Passé, avis en est envoyé à l'Assemblée, 132. Sanction Royale, 150.

" Acte qui amende un Acte passé dans la cinquante-septième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour pourvoir à des Maisons de Correction temporaires dans les différents Districts de cette " Province." Reçu par Message. Lu une première fois, 125. Lu une deuxième fois, 129. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 130. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 132. Sanction Royale, 150.

" Acte pour faciliter les procédures sur les Elections contestées ou les retours des Membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée." Reçu par Message. Lu une première fois, 126. Lu une deuxième fois, 129. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 130. Lu une troisième fois, 132. Passé. Avis en est envoyé à l'Assemblée, 133. Sanction Royale, 150.

" Acte pour l'encouragement de l'Agriculture dans cette Province." Reçu par Message. Lu une première fois, 131. Lu une deuxième fois. Motion pour le mettre en Comité. Motion en amendement pour le référer à un Comité Spécial, elle est rejetée, et la motion principale est passée, 133. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 138. Lu une troisième fois, passé, avis en est envoyé à l'Assemblée, 142. Sanction Royale, 150.

" Acte qui autorise la nomination des Commissaires pour améliorer la communication par eau avec le Haut-Canada." Reçu par Message. Lu une première fois, 131. Lu une deuxième fois, 133. La Chambre en Comité, 139. Le Gouverneur en Chef permet que la Chambre procède sur ce Bill, de telle manière qu'elle le jugera à propos. Rapport sans amendemens, 142. Le Bill lu une troisième fois. Passé. Avis en est envoyé à l'Assemblée, 144. Sanction Royale, 150.

" Acte pour accorder une certaine somme d'argent à l'effet de réparer la Prison commune du District de Québec." Reçu par Message. Lu une première fois, 138. Lu une deuxième fois. Ordre qu'il soit